



**COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE**  
DIRECTION DU POLE RESSOURCES  
Service des affaires juridiques et financières

**DECISIONS DU MAIRE N° DC – 2025 – 134**  
**ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS**

**Le Maire de Tassin la Demi-Lune,**

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature 2020-105 à Monsieur Pierre BEREGRET 2<sup>ème</sup> adjoint ;

Vu les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant le besoin pour la Ville de Tassin la Demi-Lune de passer un marché ordinaire pour l'aménagement du Parc Basset en un îlot Ludo sportif inclusif ;

Considérant que l'estimation du besoin est inférieure au seuil de procédure formalisée ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 16 juillet 2025 au BOAMP ;

Considérant les critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation ainsi que leurs pondérations respectives ;

Considérant que la consultation est allotie comme suit :

- 01 Terrassement - voirie
- 02 Espaces verts et mobiliers

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20250915-MP-T2543DST-CC  
Date de réception préfecture : 16/09/2025

03 Equipements sportifs

04 Aménagement des vestiaires - sanitaires

Considérant les 7 plis reçus dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 25 août 2025 à 17h00) ;

Considérant l'analyse des offres effectués et le classement en découlant ;

## **DECIDE :**

### **Article 1** : Décision DC-2025-134

Le marché de travaux pour l'aménagement du Parc Basset en un îlot Ludo sportif inclusif - Lot n°01 Terrassement voirie (marché n°T2543DST) est attribué à la société GREEN STYLE (38550 - SAINT MAURICE L'EXIL).

### **Article 2** : Caractéristiques du marché T2543DST

#### *Durée :*

Le marché est conclu pour une période de 21 semaines toutes confondues, comprenant la phase de préparation.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 18.2 du CCAG-Travaux

#### *Prix :*

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement pour un montant de 173 211,71 € H.T.

### **Article 3** :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- publiée sur le site internet de la Collectivité,
- amplifiée à Madame la Préfète du Rhône,

**Article 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le 16/09/2025
- La mise en ligne sur le site internet de la Collectivité le 16/09/2025



Tassin la Demi-Lune, le **16 SEP. 2025**

Par délégation  
Pierre BERGERET,  
Adjoint au Maire chargé de la  
Commande publique